



Le décret N° 2025 du 27 mai 2025 modifie le **Code du travail** pour y intégrer des dispositions relatives à la prévention des risques liés aux épisodes de chaleur intense.
La notion d'épisode de chaleur intense est **définie par un arrêté**, publié également au **journal officiel du 1^{er} juin 2025**, par l'atteinte du seuil de **niveau de vigilance** "jaune" ou "orange" ou "rouge", par référence au dispositif développé par Météo-France pour signaler le niveau de danger de la chaleur.

- Veille saisonnière sans vigilance particulière.
- Pic de chaleur : exposition de courte durée (1 ou 2 jours) à une chaleur intense présentant un risque pour la santé humaine, pour les populations fragiles ou surexposées, notamment du fait de leurs conditions de travail ou de leur activité physique.
- Période de canicule : période de chaleur intense et durable pour laquelle les indices bio-météorologiques atteignent ou dépassent les seuils départementaux, et qui est susceptible de constituer un risque sanitaire pour l'ensemble de la population exposée, en prenant également en compte d'éventuels facteurs aggravants (humidité, pollution, précocité de la chaleur, etc).
- Période de canicule extrême : canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son extension géographique qui présente un fort impact sanitaire pour l'ensemble de la population ou qui pourrait entraîner l'apparition d'effets collatéraux, notamment en termes de continuité d'activité.

RISQUES POUR LA SANTÉ

- Déshydratation, coup de soleil, coup de chaleur.
- Photodermatose.
- Vieillissement cutané prématûr.
- Dommages irréversibles pour les yeux : kératite, cataracte.
- Cancers cutanés.
- Accident de travail : altérations fonctionnelles, augmentation du temps de réaction.



LE COUP DE CHALEUR EST UNE URGENCIE VITALE

CONDUITE À TENIR

- >> S'informer sur la météo : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr/canicule>
- >> **Modifier les horaires de travail** lors des périodes de forte chaleur pour le travail à l'extérieur...Permettre une période d'acclimatation suffisante (8 à 12 jours) avant d'assurer des travaux lourds.
- >> Permettre aux salariés d'adapter eux-mêmes leur rythme de travail selon la tolérance de chacun à la chaleur.
- >> **Adapter les horaires** pour une activité sur les heures les moins chaudes de la journée.
- >> Mise en place d'**aide mécanique** pour les travaux pénibles (ex : manutention).
- >> Organiser les tâches les plus physiques aux heures les plus fraîches.
- >> **Alterner les tâches** pour éviter l'exposition continue en plein soleil, privilégier les zones d'ombre pendant les périodes les plus chaudes.
- >> Reporter certaine activité en cas d'exposition à un risque élevé.
- >> Éviter le travail isolé et privilégier le travail d'équipe.
- >> **Augmenter le nombre de pauses à l'ombre.**
- >> Aménager des aires de repos climatisées (à l'ombre, mise en place de tonnelle, module climatisé/salle fraîche, ...).
- >> **Fournir une source d'eau fraîche** et inciter les salariés à boire souvent (3 à 4 litres d'eau par personne et par jour).
- >> Établir une procédure d'urgence en cas de malaise lié à l'exposition à la chaleur.
- >> **Organiser une rotation des postes** (ombre/soleil).

SENSIBILISER LES SALARIÉS

- Dangers du soleil sur la santé.
- Être vigilant pour ses collègues et soi-même.
- Premiers signes d'alerte : maux de tête, étourdissements, crampes, fatigue...
- Hygiène de vie : hydratation régulière, repas allégé (aliments faciles à digérer, privilégier fruits et légumes), suppression café et alcool...
- Substances photosensibilisantes : médicaments, antibiotiques, psychotropes...
- Suivi médical : surveiller sa peau.

Si vous avez un doute sur une grain de beauté, une rougeur ou une tâche brune, n'hésitez pas à consulter.

SE PROTÉGER



- Vêtements de travail (pantalon et haut à manches longues) à maille serré, de couleur claire, permettant l'évaporation de la sueur et résistant aux UV. Couvre-chef avec protège-nuques et visière frontale.
- Lunettes de soleil enveloppantes (norme EN 170).
- Crème solaire pour les parties du corps ne pouvant être couvertes (indice 50, protection UVA/UVB) et sans oublier les lèvres.
- Bracelet anti-coup de chaud.

Pensez également aux vêtements rafraîchissants (gilet, casquette, calot...).